

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 245

Objet : Renouvellement des ordinateurs portables des agents France Service et du chargé de mission Tourisme.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des ordinateurs portables du service France Services ainsi que de celui du chargé de mission Tourisme. Les deux ordinateurs du service France Services sont utilisés depuis la création du service en 2021, tandis que l'ordinateur du chargé de mission Tourisme est en service depuis le début de l'année 2023.

Ces équipements présentent aujourd'hui des signes de faiblesse récurrents tels que des ralentissements, des temps de démarrage et de chargement importants, ainsi qu'une baisse générale des performances qui impactent le travail quotidien des agents. Cette situation engendre des pertes de temps et une diminution de l'efficacité dans l'exécution des missions de service public.

Le remplacement de ces trois ordinateurs permettra de garantir de bonnes conditions de travail aux agents, d'améliorer leur productivité.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société ISICOM, dont le siège est situé sise 3 rue du Marais Sec, 60180 Nogent sur Oise, pour un montant de 2 401.50 € HT, soit 2 881.80 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société ISICOM

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 09 OCT. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 09 OCT. 2026



3 rue du Marais Sec
60180 NOGENT SUR OISE
Tél : 03.44.55.98.00
E-mail : isicom@isicom.com

Communauté Communes Senlis Sud Oise
30 AVENUE EUGÈNE GAZEAU
60300 SENLIS

Date	Code Client	Référence	Date de validité	Page
05/10/2026	CCSSO		04/11/2026	1 sur 1

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
-------------	-----	---------	------------

Pour le service France Services - Marielle Haustrate et Véronique Montusclat :

PC portable ASUS ExpertBook B1 B1503CVA-S77729	2,00	782,50	1 565,00
- Intel Core 5 120U / jusqu'à 5GHz - UHD Graphics - Ram 16Go (2 x slot DDR5) - SSD 512Go NVMe (2 x M.2) - Ecran 15.6" 1920 x 1080 (Full HD) - Clavier rétroéclairé - Gigabit Ethernet - 2 x USB-C 3.2 Gen 2 (supports DisplayPort Alt Mode) (Power Delivery) - 2 x USB 3.2 Gen 1 - Wi-Fi 6, Bluetooth - Windows 11 Pro			
Sacoche portable 15.6" en nylon	2,00	18,00	36,00

Pour la chargée de mission Tourisme, Laurence Miroux :

PC portable ASUS ExpertBook B1 B1503CVA-S77729	1,00	782,50	782,50
- Intel Core 5 120U / jusqu'à 5GHz - UHD Graphics - Ram 16Go (2 x slot DDR5) - SSD 512Go NVMe (2 x M.2) - Ecran 15.6" 1920 x 1080 (Full HD) - Clavier rétroéclairé - Gigabit Ethernet - 2 x USB-C 3.2 Gen 2 (supports DisplayPort Alt Mode) (Power Delivery) - 2 x USB 3.2 Gen 1 - Wi-Fi 6, Bluetooth - Windows 11 Pro			
Sacoche portable 15.6" en nylon	1,00	18,00	18,00

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 401,50	480,30

Total HT	2 401,50
Total TVA	480,30
Total TTC	2 881,80
Net à payer	2 881,80 €

CIC Liancourt - FR76 3002 7172 9600 0207 5510 146 - CMCIFRPP

Signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord